

# Lettre d'information des élus étudiants et enseignants (moins un) du Conseil des Études et de la Recherche

École  
Nationale  
Supérieure  
des Arts  
Décoratifs

31, rue d'Ulm  
Paris V

Conseil  
des Études  
et de la Recherche

Commission  
Consultative  
de Recrutement

Conseil  
d'Administration

## Quelle est la mission du CER?

- Le CER est la seule instance qui représente conjointement les étudiants et les enseignants. Elle est constituée de deux listes d'enseignants et de deux listes d'étudiants, issus d'horizons divers. Ses élus ont une connaissance pratique des enjeux pédagogiques et de la culture des métiers auxquels notre établissement prépare.
- L'école fonctionne avec de multiples instances comme le CCR et le CA. À la différence de ce dernier, le CER n'a aucun pouvoir exécutif. À la différence de ce premier, il représente les intérêts des étudiants et des enseignants de l'école, tout en étant émancipé des logiques de secteur. Il est le garant de l'unité de l'école et de la cohésion des différentes disciplines qui y sont enseignées.
- Le CER a pour vocation de débattre des différents aspects et orientations de la pédagogie. Il fait remonter à la Direction des études les informations recueillies et les problèmes rencontrés sur le terrain. Il permet de réfléchir à l'articulation entre les décisions à court terme et les visions à long terme. En liaison avec les autres instances, il est notamment chargé de faire ses recommandations à la CCR pour les recrutements. Il produit des synthèses des différentes situations et son travail constitue une archive sur les débats pédagogiques qui animent l'histoire d'une école.
- Le rôle du CER est essentiel, en particulier dans les périodes de grand chantier pédagogique comme l'évolution du cursus en LMD.
- Le CER a été conçu par d'autres que nous, comme une instance particulièrement apte à assurer une transparence et une bonne circulation des débats entre les différentes instances. Elle est comme une courroie de transmission dans la machine pédagogique. C'est une instance dont le caractère consultatif, sans pouvoir décisionnel, est une garantie pour une réflexion dégagée de tout intérêt partisan. C'est aussi ce qui fait sa fragilité, quand la direction ou les autres instances la considèrent comme négligeable.

## Le CER ne fonctionne pas comme il devrait

Qu'est-ce à dire? Que le CER ne peut pas débattre ou que ces débats ne sont ni reçus ni entendus. Que son peu de pouvoir est devenu, sous la direction actuelle, un alibi pour le contourner ou pour entériner des décisions qui n'ont pas été valablement soumises à son examen.

Cette situation pénible de tromperie s'est confirmée au fil du temps, et, après de nombreuses discussions sans aucune amélioration, les élus, tous ensemble (sauf un), ont décidé de ne plus siéger. En responsabilité et avec gravité nous avons décidés d'alerter notre ministère de tutelle et de vous informer des faits et des motifs.

## **Quelques faits**

Nous avons choisi de n'évoquer que quelques exemples de dysfonctionnement, à même de donner un aperçu.

### **1.**

Dès les premières séances du CER, les conditions d'un débat pédagogique réel ne sont pas réunies. Pas de séances préalables de réflexion ou d'autres formules d'échange avec la direction sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. Pas d'interlocuteurs animés par l'esprit de la pédagogie et de nos métiers, mais des décideurs empreints de méthodes managériales. Les séances du CER sont d'emblée conduites à un rythme très rapide, ne permettant ni un débat de fond, ni une sérénité de réflexion. Nos propositions touchant à des points sensibles, poliment écoutées ou contestées, sont soit absentes des compte-rendus soit tronquées. Deux audits importants réclamés par les élus, sur la masse salariale et la répartition des espaces, ne furent jamais présentés au CER.

### **2.**

Le cas Benjamin Delmotte: le CER se manifeste face à une décision arbitraire de ne pas reconduire le contrat d'un enseignant particulièrement apprécié par ses collègues et les étudiants dans leur ensemble. Il argue que cette décision, en rupture avec l'intérêt général, est prise sans l'avoir consulté. Comme elle est justifiée par des propos fallacieux, le CER réfute tous les arguments de la direction qui se réfugie dans son pouvoir de décision et oblige à un rapport de force plutôt qu'à une décision raisonnée.

### **3.**

Le cas Jan Kopp est l'histoire d'un licenciement programmé dès le recrutement. Cet artiste est choisi par le CCR à l'unanimité avant la proposition étonnante de procéder à un nouveau vote (auquel la CCR s'est bien sûr opposé) laissant supposer un mécontentement de la direction. À la fin du contrat de Jan Kopp, celui-ci n'est pas reconduit malgré le soutien massif des étudiants. Le ministère demande un appel d'offre passant par la CCR. Résultat: un vacataire nommé en interne sans l'avis de la CCR. Le CER n'est consulté ni sur le renvoi ni sur la nomination.

### **4.**

Des studios plébiscités par les étudiants sont fermés sans concertation: malgré son succès, l'Atelier Objets Communicants est supprimé sans explications. Le CER n'est pas prévenu, l'enjeu pédagogique des studios n'est pas débattu.

### **5.**

Le poste de Directeur de la Recherche est rattaché à la direction et nommé en contournant le CER, la CCR, le Ministère de la Culture et le Comité Technique, en contradiction avec les textes de loi régissant l'école. C'est un grave dysfonctionnement sur un enjeu majeur pour l'avenir de notre école et des écoles d'art en général à l'échelle européenne: celui de la recherche.

## Mauvais signes

L'affaiblissement délibéré de cette instance précieuse du CER par la direction est de mauvais augure sur au moins trois plans.

### 1.

Le CER s'est projeté dans des propositions de modernisation du cursus, dans un esprit ouvert, au-delà des dogmes, au-delà des intérêts catégoriels, au-delà du clivage historique entre les listes électorales. Sous l'impulsion des élus, il a initié des groupes de travail dans lesquels des enseignants ont déjà investi beaucoup de temps. Ce travail menace d'être dénaturé ou plus radicalement de disparaître.

### 2.

S'il n'y est pas mis un terme, le fonctionnement unilatéral de la direction peut se poursuivre dans tous les arbitrages à venir. Le CER doit prévenir cette dérive.

### 3.

Un audit de l'Inspection parle déjà de supprimer cette instance. Il faut s'en alerter: cela correspondrait à une disparition de la représentation des enseignants et des élèves de toute direction pédagogique de l'école!

## Notre position

Exaspérés mais pas usés, nous n'avons pas renoncé au fonctionnement démocratique du CER et au rétablissement de son articulation avec les instances et les collègues.

Nous sommes dans la construction, pas dans la destruction. Nous voulons que les enseignants continuent d'enseigner, que les étudiants continuent d'étudier. Nous tous, élus du CER, nous continuons d'enseigner, d'apprendre, d'assumer nos charges de coordonnateurs (pour certains d'entre nous).

Mais nous voulons que cesse l'énorme gâchis actuel: le gâchis du travail, le gâchis d'un avenir en accord avec l'esprit de l'école et sa culture, le gâchis humain.

Les enjeux du LMD, de la recherche, du positionnement international de l'Ensad, des rapports de partenariats avec l'extérieur, des métiers en constante évolution, d'un XXI<sup>e</sup> siècle de mutations n'admettent pas plus un CER affaibli, qu'une école, privée de sa représentativité.

Nous avons demandé au Ministère de rétablir les conditions:

- du respect des instances de l'école,
- d'une remise du débat pédagogique au cœur de la vie de l'école
- d'un retour à un climat social enfin apaisé pour que nous puissions tous, normalement, sereinement, étudier, enseigner, travailler.

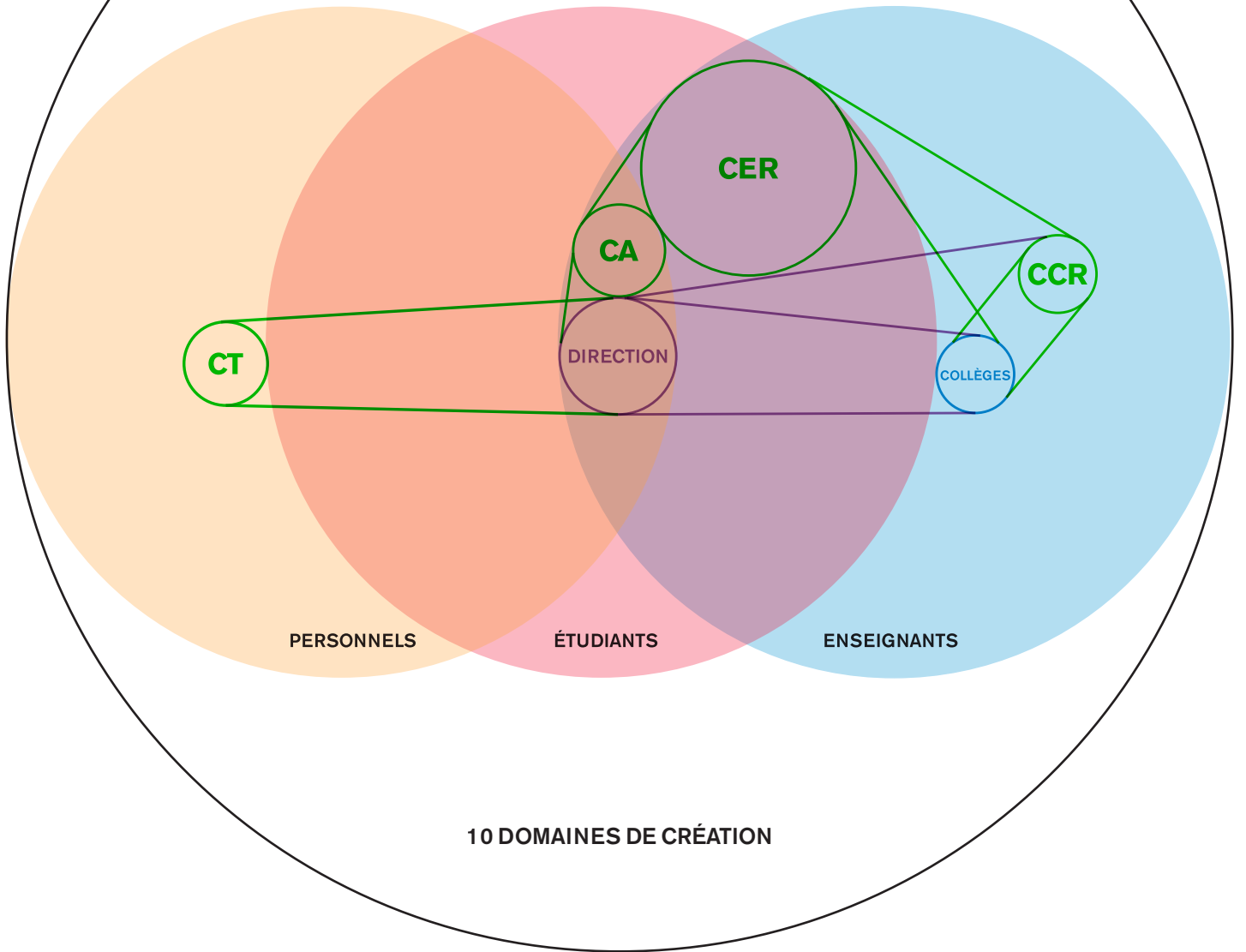
Nous sommes prêts à repartir avec une direction imprégnée de nos métiers, de nos cultures, une direction, à l'écoute, authentiquement investie dans l'avenir pédagogique qui fédèrera étudiants, enseignants et personnel, dans un projet commun, au-delà des intérêts catégoriels.

## Là où nous en sommes

À la suite de notre refus public de siéger dorénavant, nous avons transmis un courrier au Ministère qui nous a reçu une première fois pendant deux heures et demie. Nous avons le sentiment d'avoir été entendus. Depuis, le Ministère s'est rapproché de nous pour un nouveau rendez-vous le 26 octobre, dont nous vous tiendrons informés. En l'état, nous continuons de refuser de siéger et de participer à un jeu de dupes.

Étudiants et enseignants élus du CER,  
à l'exception de l'un d'entre eux  
17 octobre 2012

# ENSAD



10 DOMAINES DE CRÉATION